

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOZÈRE

Lundi 3 octobre 2016

Maison de quartier Jacques Audiberti

Présents : 50 personnes (dont 5 Orcéens) parmi lesquelles : Mme ANDERNACH, M. François BENDELL, M. René BILLARD, M. Guillaume BROSSOLLET, Mme Colette CHÉRUBIN, Mme Brigitte CAUDELON, Mme COLAS, M. Gillian DANIS, M. Roger DESENFANT, M. Daniel DRONIOU, M. Alain DUBOIS GUICHARD, M. Georges DUFOREST, M. ELSTER, M. René ENFER, Mme Marie-Dominique ESCARON, M. Denis FACQUEUR, M. Olivier FONTAINE, M. Philippe GABILLOT, M. Philippe GARDON, M. Jean-Christophe GERET, M. Marc GINGOLD, M. Bernard GODEC, M. Éric GOIX, M. GOUEDARD, M. Victor GOULEVITCH, Mme Martine GUIBERT, Mme Marie-Noël LACOUR, M. Guy LAURENT, Mme Élisabeth LAVINET, Mme Henriette MARTIN, M. Hervé MARTIN, Mme Jacqueline MARTINEZ-DURAND, M. Jean-Vincent MARITAUD, Mme Christine MAUPAS, Mme Marie-Claude MÉRY, M. MOQUET, M. PHILIPPE, M. Sylvain PROVOT, M. Antoine RADOVCIC, M. Jacques SALAUN, Mme Nathalie SOHN-CARFANTAN, M. Philippe SPIROUX, M. Mario TAJANI, Mme Sandrine VÉTU, M. WALKIERS,

Excusés : Mme Isabelle BARREAU, M. Jacques ESCARON, M. Jacques GARANDEL,

Élus :

M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, à la vie des quartiers, à la jeunesse, aux nouvelles technologies, aux fêtes et manifestations, et en charge du quartier Lozère.

M. Leonardo SFERAZZA, adjoint au maire délégué à l'espace public, voirie et cimetière,

Mme Catherine VITTECOQ, adjointe au maire en charge des mobilités, du handicap et de la petite enfance,

Services municipaux :

M. André PAYA, Directeur des Services Techniques et de l'Aménagement,

Mme Erell LE STUM, Services Techniques et de l'Aménagement

M. Marc CARPENTIER, Responsable du service démocratie locale et vie des quartiers, jeunesse,

M. Sébastien MASSON, chargé de mission démocratie participative,

M. Ronan PHILIPPOT, Chargé de mission espace public,

Président de séance : M. Guillaume CARISTAN,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service Démocratie Locale et Vie des Quartiers.

INTRODUCTION

Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

Aucun participant ne s'étant manifesté pour assurer la présidence de séance, M. CARISTAN animera les échanges.

Validation du Compte rendu de la séance du 13 juin 2016.

Plusieurs ajouts demandés par Mme MAUPAS et M. TAJANI sont intégrés au compte-rendu. Le compte-rendu est ainsi validé par les participants.

1. POINTS SPÉCIAUX - ACTUALITÉS:

a) Conclusions de l'étude de circulation rue Charles Gounod

Madame VITEECOQ rappelle qu'à la demande de plusieurs représentants du Graal qui habitent la rue Charles Gounod une étude a été lancée conjointement avec la mairie d'Orsay pour étudier la mise en sens unique de cette rue soit dans le sens montant ou descendant ou encore de façon partielle. M. CARISTAN rappelle les problèmes de circulation dans cette rue en soulignant le fait que tout changement de sens a un impact et des conséquences plus globales sur le secteur.

Une étude a été menée en mars 2016 pour une restitution des conclusions en mai. La rue Charles Gounod ayant une partie sur la commune d'Orsay, Mme VITEECOQ et M. CARISTAN soulignent l'importance de trouver des solutions en travaillant avec la Ville d'Orsay et en invitant les riverains orcéens à prendre part à la concertation menée par la Ville de Palaiseau. En conséquence, M. CARISTAN a convié à ce conseil de quartier des habitants d'Orsay résidant à proximité. Mme VITEECOQ précise qu'à ce stade de l'étude on remarque bien la présence de flux de véhicules qui sont toutefois moins importants que ce que l'on pourrait imaginer.

M. PHILIPPOT présente plus en détail cette étude :

La rue Charles Gounod constitue un axe de liaison Plateau-Lozère identifiée comme une éventuelle liaison douce.

Cette étude a été menée conjointement par les villes de Palaiseau et d'Orsay et a été réalisée par la société SEGIC Ingénierie.

Cette rue est dotée d'une chaussée étroite (croisements difficiles) et n'a pas de trottoirs (dangereux pour les piétons). L'étude a eu pour but d'étudier l'impact de projets de mise en sens unique de la rue Charles Gounod pour

- Limiter le flux de véhicules empruntant la rue
- Améliorer la sécurité
- Aménager éventuellement des cheminements doux

Le diagnostic de la circulation existante a été réalisé en période scolaire au moyen de comptages et d'une enquête origine-destination.

Les constats sont les suivants :

- Un trafic de transit de 935 véhicules/jour dans un rapport équilibré entre les deux sens (475 sortants et 510 entrants à Palaiseau).
- Ce rapport est déséquilibré aux heures de pointes :
 - 188 véhicules sortants contre 27 entrants à Palaiseau entre 7h et 9h
 - 206 véhicules entrants contre 49 sortants de Palaiseau entre 17h et 19h
- Le trafic résidentiel se décompose comme suit :
 - 90 véhicules sortants contre 82 entrants entre 7h et 9h
 - 34 véhicules sortants contre 30 entrants entre 17h et 19h

La société SEGIC Ingénierie a émis trois hypothèses de mises en sens unique :

- ❖ Scénario 1 : mise en sens unique montant : le trafic se reporterait sur les rues de la Troche, de Châteaufort, Aristide Briand et Parmentier, surtout le soir.
- ❖ Scénario 2 : mise en sens unique descendant : le trafic se reporterait sur les mêmes rues , surtout le matin.
- ❖ Scénario 3 : mise en sens unique montant sur 220m : le trafic se reporterait sur les mêmes rues, surtout le soir (mais moindre que le scénario 1)

Un participant qui se présente comme chargé de mission Vie Citoyenne de la Ville d'Orsay intervient pour souligner qu'au regard des comptages réalisés par la Ville d'Orsay et des scénarios de mise en sens unique, la circulation serait impactée à Orsay par une augmentation de 205 véhicules, soit une augmentation du trafic de 30%. Il poursuit en annonçant que les habitants se mobiliseraient dans un tel cas de figure et que la municipalité n'est pas favorable aux options de mise en sens unique.

Mme MERY rappelle que l'association GRAAL demande que la sécurité des piétons et des cyclistes soit assurée dans cette rue.

À la question de l'origine des flux de véhicules, M. PAYA répond que les automobilistes sont vraisemblablement proches en termes d'origine et de destination.

M. TAJANI propose de couper le chemin de la Vauve à la circulation pour forcer le flux de véhicule à emprunter un autre parcours que cette voie trop étroite pour ce trafic vers le Plateau et réduire les nuisances pour les riverains du quartier. M. CARISTAN répond qu'il n'est pas de la volonté municipale de fermer cette voie ni de l'élargir pour résoudre les problèmes liés au trafic.

Mme VITTECOQ rappelle qu'il est question de trouver une solution pérenne de sécurisation et que dans tous les cas, l'option choisie n'aboutira jamais à un consensus et une totale satisfaction des riverains du quartier.

Mme MARTINEZ affirme qu'il y aura 20 000 habitants en plus sur le Plateau à l'horizon 2020 et demande s'il est possible de créer une nouvelle voie. M. CARISTAN répond que ce chiffre n'est pas connu, mais que si 20 000 nouveaux habitants étaient attendus sur le Plateau, alors il s'agirait du « Plateau de Saclay » dans son ensemble et qu'il n'était en aucun cas question pour Palaiseau d'accueillir 20 000 nouveaux habitants dans les prochaines années. M. CARISTAN reconnaît l'insuffisance des liaisons mais aussi la difficulté de réaliser une nouvelle voie sur des coteaux et des espaces naturels boisés et protégés ; la solution réside dans l'amélioration des liaisons existantes.

M. GODEC ajoute qu'il aurait été pertinent de réfléchir aux voies de liaison avant d'urbaniser ce grand secteur. M. CARISTAN abonde en ce sens, et rappelle que c'est la position de la municipalité, formalisée notamment dans le Contrat de Développement Territorial signé avec l'Etat.

Un participant souligne que les accès à la ZI de Villebon-Les Ulis se font uniquement par autoroute.

Un participant orcéen propose de consacrer la rue du Rocher de la Vauve exclusivement aux liaisons douces au lieu de la fermer complètement.

Mme VITTECOQ conclut la présentation de cette étude en insistant sur le fait que les remarques issues de cet échange serviront à alimenter la réflexion qui sera poursuivie dans le cadre du passage en zone 30 du quartier.

b) Propositions d'aménagement pour la zone 30

Mme VITTECOQ poursuit sur les propositions d'aménagement de la zone 30 du quartier, en lien avec le précédent sujet, en rappelant les objectifs de cette démarche :

- Accroître la sécurité
- Arriver à une meilleure cohabitation de tous les usagers de la route (bus, voitures, cyclistes, piétons),
- Réduire le taux de pollution
- Fluidifier la circulation

M. PHILIPPOT rappelle la démarche de concertation sur le déploiement des zones 30 dans le quartier de Lozère : une présentation de la démarche a été faite au conseil de quartier courant juin. Une étude a suivi durant l'été. Une réunion sera programmée au mois d'octobre entre les services et la commission circulation-stationnement du conseil de quartier afin de valider les propositions d'aménagement. Enfin une information et une concertation avec les riverains concernés auront lieu avant la phase travaux.

Cinq grands principes d'aménagements existent :

1^{er} principe : aménager les portes de Quartier 30 pour attirer l'attention des automobilistes sur le changement d'environnement et de règles (marquages au sol et panneaux de signalisation innovants). Ce principe concerne 18 portes dans le quartier de Lozère.

2^{ème} principe : aménager des double-sens cyclables (8 rues à sens unique à aménager), conformément au code de la route (« dans une zone 30, toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes »). Ces aménagements consistent en des panneaux de signalisation et des pictogrammes au sol.

3^{ème} principe : généraliser les priorités à droite pour obliger les automobilistes à faire preuve de vigilance. En effet les panneaux « stop » et /ou « cédez le passage » définissent une règle claire mais font baisser l'attention des automobilistes.

4^{ème} principe : réduire les tailles de chaussée en offrant des trottoirs plus larges, plus de stationnement et par voie de conséquence, réduire la vitesse. Les poids lourds et les bus sont pris en compte. L'aménagement d'une promenade le long du lac de Lozère conformément à ce principe est proposé. Elaboration d'un plan de stationnement en interdisant le stationnement sur le trottoir et aux abords des carrefours.

5^{ème} principe : adapter les espaces publics en intégrant des aménagements paysagers (panneaux plantés, jardinières pour marquer les aménagements).

L'ensemble de ces aménagements représente un coût de 40 000 euros, auquel il faut ajouter 40 000 euros si l'aménagement de la promenade le long du lac de Lozère est retenu.

La réalisation de petits aménagements est programmée pour le mois de novembre. S'en suivront une évaluation et d'éventuelles actions correctives courant février 2017. Les aménagements plus conséquents se feront en 2017.

M. DRONIOU demande s'il ne serait pas nécessaire, pour des raisons financières, d'attendre la mise en place du plan global pour adapter définitivement certains procédés (par exemple la pose de bacs à fleurs pour limiter la largeur d'accès); la solution proposée serait alors provisoire. M. CARISTAN répond que cela est envisageable.

Mme MAUPAS suggère, pour les jardinières, un rapprochement avec la commission investissement du conseil de quartier qui travaille sur des plantations d'herbes aromatiques mises gratuitement à la disposition des habitants. Elle renouvelle son opposition à ce que la validation des aménagements se fera par la commission circulation-stationnement sans qu'il en soit rediscuté en réunion du conseil de quartier. M. CARISTAN assure qu'une présentation sera faite au prochain conseil de quartier du mois de décembre.

Mme MAUPAS pose la question du budget dédié aux éventuels ajustements sachant qu'ils feraient suite à une évaluation prévue en février 2017 alors que le budget de la ville sera déjà élaboré. M. CARISTAN assure que le budget proposé au vote du Conseil municipal prendra en compte ces éventuels ajustements nécessaires.

M. FACQUEUR signale une vitesse parfois excessive et dangereuse dans l'avenue d'Orsay (Un de ses chat a été accidenté et l'autre tué). Cette rue résidentielle très fréquentée par les enfants sert malheureusement de dérivation au Boulevard de Palaiseau pour des non résidents. Les nouveaux stop récemment installés rue Charles Péguy pour laisser la priorité à la petite rue de la Taupinière sont pour lui anomalie car ils ne correspondent pas dans une logique de circulation et de ce fait sont très peu respectés. Ils donnent lieu à des « stop glissés », mais également à des accélérations et des décélérations générant du bruit et de la pollution. M. CARISTAN répond que le principe du passage en zone 30 s'inscrit précisément dans le développement cohérent d'une circulation apaisée avec les avantages en matière de nuisances sonores, de sécurité, de consommation de carburant. Les problèmes de vitesse de ces rues seront justement étudiés.

Une participante fait remarquer un problème de visibilité au carrefour de la rue George Sand avec la rue Lazare Hoche.

Mme SOHN-CARFANTAN fait observer que le budget prévu de 30 000 € passe donc à 2 fois 40 000 € soit 80 000 €, auxquels il faut ajouter les verbalisations des contrevenants à la limitation de vitesse, ce qui fait que le contribuable va payer deux fois.

Mme VITTECOQ répond que le budget est de 40 000 euros pour le passage du quartier en zone 30. L'aménagement de la promenade le long du lac de Lozère est une opération distincte et optionnelle proposée pour améliorer la qualité de vie du quartier. Elle est rendue possible et cohérente par le passage du quartier à 30 km/h mais n'est en rien une obligation. Elle revient sur l'efficacité du déploiement des zones 30 grâce aux principes d'aménagements présentés plus haut. La cohabitation des vélos et des voitures fait baisser le nombre d'accidents comme le prouvent les études réalisées dans les villes qui ont fait ce choix d'aménagement (Sceaux, Fontenay-aux-Roses, par exemple).

M. TAJANI évoque le problème de synchronisation de l'entretien de la rue Charles Gounod qui revient à la Ville d'Orsay et l'entretien qui revient à la Ville de Palaiseau (élagage des arbres et désherbage) et qu'il faut réclamer chaque année. La visibilité s'en trouve régulièrement altérée. Il préférerait des interventions sur des problèmes connus et quotidiens à des aménagements plus globaux. M. CARISTAN explique que la Ville ne s'interdit jamais de réaliser des interventions au cas par cas et qu'elle profitera du déploiement des zones 30 pour justement intégrer des résolutions de problèmes connus et courants. M. PAYA évoque un changement de philosophie d'utilisation et de partage de la voirie dans laquelle la Ville s'inscrit. La notion de « quartiers zone 30 » est plus globale pour concevoir cette démarche.

M. CADELEC estime que 40 000 € pour cet aménagement du quartier en zone 30 sont insuffisants.

Mme MARTINEZ rappelle l'utilité du radar pédagogique installé avenue du Général Leclerc au niveau du stade Jesse Owens. Elle mentionne par ailleurs la nécessité de renforcer la sécurité autour de la sortie du collège Charles Péguy.

M. DESENFANT ne pense pas que le comportement des conducteurs de bus soit plus critique que l'inadaptation du gabarit des véhicules utilisés égard aux réseaux routiers empruntés, et que rajouter à d'anciennes décisions de circulation dans le quartier, celle d'un quartier 30 ne contribue à augmenter l'isolement du quartier de Lozère du centre-ville. Mme VITTECOQ rappelle qu'un travail est réalisé avec le STIF pour faire évoluer le gabarit des véhicules, comme cela a déjà été expliqué dans cette enceinte. Elle souligne la complexité de travailler sur une optimisation des lignes de bus depuis la fusion des intercommunalités. La présence de plusieurs gares dans la ville génère des besoins conséquents à certaines tranches horaires, d'où la nécessité de transports à grande capacité d'accueil de voyageurs. Mme VITTECOQ poursuit en assurant qu'une réflexion sérieuse est en cours entre les différentes instances afin de rationaliser le parcours des lignes, notamment des lignes de l'ancienne communauté d'agglomération Europ'Essonne et espère que d'ici fin 2016, ces modifications pourront être présentées.

c) Suites données à la crue de l'Yvette

M. CARISTAN évoque les suites données aux inondations de mai-juin dernier :

M. le Maire ainsi que les maires d'autres communes touchées, ont adressé au président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) un courrier demandant des explications sur les choix techniques effectués par le syndicat lors des événements, ainsi qu'une forte amélioration des procédures d'alerte.

Pour l'heure, le président du SIAHVY a pris d'une part l'engagement de mener une étude hydraulique afin d'obtenir une modélisation des comportements de la rivière et d'optimiser les procédures d'alerte.

Il a pris d'autre part l'engagement de faire mener une seconde étude par un cabinet indépendant pour obtenir un retour d'expérience précis de cet épisode et d'établir un protocole d'alerte efficace et donc une évacuation plus rapide dans de telles circonstances. La municipalité a demandé au SIAHVY un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour intégrer un outil de contrôle de la rivière pour mieux anticiper les crues et l'actualisation son protocole d'alerte de sorte que le SIAHVY alerte lui-même les riverains concernés par une situation de crise pour éviter les intermédiaires. .

Mme MAUPAS rappelle qu'une procédure d'alerte téléphonique était déjà à l'étude au SIAHVY en 2008 mais n'a visiblement jamais été mise en place.

Bien que la démarche de capitalisation des retours d'expérience des différentes communes touchées par les inondations soit une démarche intéressante, la municipalité a rappelé auprès du SIAHVY que sa demande porte sur un examen par un expert indépendant, de la genèse des procédures enclenchées et des choix techniques effectués pendant la période de crue.

La municipalité a demandé une modélisation très claire du comportement de l'Yvette en tenant compte du pont des Deux Gares, en amont et en aval de l'édifice. Les résultats sont attendus pour février 2017. . M. SALAUN ajoute que le pont du Moulin de la Planche se trouvant en bas de la rue Léon Bourgeois, avait lui aussi un tablier trop bas qui, en cas de crue, faisait barrage et conduisait, de ce fait, les eaux de l'Yvette directement dans la rue et chez les riverains.

Mme VÉTU rappelle que M. le Maire avait annoncé au conseil de quartier en juin qu'il souhaitait que le SIAHVY apporte lui-même les éléments de réponses aux questions qui se posent, par exemple lors d'une réunion publique ou en réunion de conseil de quartier, pour que toute la lumière soit faite sur cet épisode.

A propos d'une question relative au budget du SIAVHY, M. CARISTAN, rappelle que la commune verse 180 000 €/an au syndicat, et que la municipalité a déjà fait part de son souhait de voir la section fonctionnement du budget du syndicat diminuer afin de réorienter ces fonds vers l'investissement. Mmes MERY et MAUPAS font remarquer que ce sont les élus délégués par chaque ville qui votent le budget du SIAHVY.

La municipalité a débloqué un fonds d'aide de 25 000 € dédié aux sinistrés pour couvrir la franchise des assurances. Le CCAS (Centre communal d'action sociale) a géré 134 demandes qui ont permis aux foyers de percevoir un versement de 181 € chacun. Le fonds d'aide d'extrême urgence débloqué par la Préfecture de l'Essonne s'élève à 150 000 € pour l'ensemble du département. La Préfecture a retenu 35 familles palaisiennes pour un total de 19 900 € versés directement fin juillet. Un participant demande à connaître les critères de la Préfecture.

Un participant met en doute l'indépendance du cabinet s'il est payé par le SIAHVY.

Un autre participant demande si la création d'un nouveau bassin de rétention est à l'étude. M. CARISTAN répond que c'est le genre d'information qu'attend la municipalité de la part du SIAHVY sur les installations existantes et les besoins. Pour le moment la Ville n'est pas en mesure de répondre.

d) Information sur les commerces du Plateau

À la demande du conseil de quartier, M. CARISTAN fait un point sur les commerces du quartier Camille Claudel (quartier du Plateau) : parmi les 4 commerces prévus sur la place des Causeuses, deux sont déjà ouverts (pharmacie et supérette), les deux derniers le seront avant la fin de l'année : la boulangerie et la brasserie/bar/tabac.

Le marché forain a lieu le samedi et le mercredi, mais rencontre moins de succès le mercredi. L'ouverture des derniers commerces sédentaires est nécessaire pour dynamiser la fréquentation du marché.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour mettre en place rapidement un distributeur automatique de billets sur la place des Causeuses.

e) Information sur le projet de fermeture d'une classe à l'école Roger Ferdinand

M. CARISTAN annonce que la classe a été maintenue pour cette rentrée après comptage de l'Education nationale le jour de la rentrée. La mairie s'est mobilisée via des courriers à l'Inspection académique et en lien avec les parents d'élèves. Néanmoins cette classe reste en fermeture différée par l'Éducation Nationale. Aussi, cette problématique sera prise en compte dans le cadre d'une révision de la carte scolaire nécessitée par l'arrivée de nouveaux habitants, peut-être au conseil municipal de décembre.

f) Point d'information sur les compteurs LINKY

Suite aux réponses aux courriers adressés par M. le Maire à ENEDIS (anciennement ERDF), au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et au Ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, M. CARISTAN fait un point sur le déploiement des compteurs Linky à Palaiseau prévu à partir de novembre 2016 et apporte des éléments d'informations complémentaires :

Le changement des compteurs relève d'une décision européenne et de la loi française, il serait illégal pour une collectivité locale de prendre un arrêté pour s'y opposer. Selon l'État, le compteur Linky répond aux normes en ce qui concerne l'émission d'ondes électromagnétiques. M. CARISTAN précise que, lors d'une rencontre cet été, le Maire a communiqué à ENEDIS la liste des personnes qui ont envoyé à la mairie un courrier pour refuser, à titre personnel, l'installation de compteurs Linky. Pour rappel, le refus doit être signifié par courrier recommandé avec accusé de réception à ENEDIS en mettant en copie M. le Maire pour que cette action soit soutenue par la mairie. La municipalité a demandé fermement à ENEDIS d'informer correctement les Palaisiens avant le déploiement de ces nouveaux compteurs.

Un participant informe que 240 communes ont déjà refusé la pose de LINKY, que la CRIIREM a demandé en avril 2016 à l'ADEME un protocole de mesures spécifiques pour LINKY, qui ne sera pas prêt avant la fin de l'année, et que chaque citoyen a le droit de refuser LINKY sans encourir d'amende. Mme MAUPAS rappelle brièvement les motifs pour refuser LINKY et informe de la création du Collectif Anti-Linky Nord 91. M. GABILLOT précise que l'Allemagne a renoncé au déploiement généralisé de compteurs.

2. QUESTIONS DIVERSES.

M. CADELEC signale que les deux ponts sur l'Yvette dans le Bois de Fourcherolles sont censés être interdits à la circulation piétonne au moyen de barrières. Ces dernières sont souvent à terre rendant les ponts accessibles. M. CARISTAN admet le caractère dangereux de la situation et fera se rendre sur place les services.

3. PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER (lundi 5 décembre à 20h, maison de quartier Jacques Audiberti)

- Sécurisation du parc de la rue des Prés (des bords de l'Yvette),
- Point sur l'hydrologie du Plateau,
- Suites du déploiement des zones 30,
- Travaux des commissions,
- Statuts des voiries du Plateau après travaux.

Annonce du Forum annuel des conseils de quartiers le 26 novembre de 9h à 13 h à la MJC.